

Retraites

LE POUVOIR EXÉCUTIF S'EN PREND AU DROIT DE GRÈVE

Pour briser le mouvement de contestation contre son projet de loi, le gouvernement a donné ordre aux Préfets de réquisitionner les salariés grévistes. Pour FO, c'est inacceptable.

La mobilisation en cours contre la réforme des retraites affole le pouvoir exécutif. Après sa décision de précipiter le débat au Parlement, en poussant notamment le Sénat à recourir samedi au vote bloqué sur l'ensemble du projet de loi, le gouvernement a décidé de s'en prendre au droit de grève. Sous prétexte de sécurité et même de «continuité du service public», plusieurs préfets ont pris des arrêtés de réquisition de non-grévistes mais aussi de grévistes avec l'appui des forces de l'ordre.

Il en est ainsi dans les dépôts de carburants autour des raffineries à l'arrêt depuis une quinzaine de jours. Sous peine d'amendes ou de prison, des dizaines de personnels grévistes sont réquisitionnés depuis par la force pour remplir les camions-citernes devant alimenter les milliers de stations d'essence en rade. Preuve de l'affolement des autorités, un arrêté préfectoral de Seine-et-Marne visant à réquisitionner les salariés du dépôt de Grandpuits a été annulé vendredi soir par la justice pour atteinte illégale au droit de grève. Le préfet en a pris un autre dans la nuit de vendredi à samedi. Cet arrêté a été également contesté par les syndicats devant le tribunal administratif de Melun qui devait statuer lundi sur son sort. Les décisions préfectorales visent à débloquer les dépôts de carburants afin de ravitailler les stations. La reprise du raffinage du pétrole brut reste elle entière dans la mesure où les grèves sont reconduites sur les sites de production. Lundi, sept pétroliers se trouvaient dès lors en attente au large du port de Saint-Nazaire, en raison de la grève à la raffinerie de Donges, contre quatre mardi dernier.

Le gouvernement est confronté à la même problématique avec la grève des services de voirie dans un certain nombre de ville, dont la plus emblématique reste Marseille. Alors que le mouvement entrait dans son 15ème jour dans la cité phocéenne, le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de réquisitionner là aussi les agents chargé de la propreté grévistes, après avoir utilisé, quelques jours plus tôt, quelque 150 soldats de la sécurité civile pour procéder à leur place au ramassage des déchets. Une «réunion en urgence» devait avoir lieu ce lundi entre les syndicats, dont le principal est FO, et les autorités de la Communauté urbaine de Marseille afin de tenir compte de la «situation sanitaire».

Le secrétaire général de la confédération FO, Jean-Claude Mailly a condamné ce recours aux réquisitions de salariés en grève, avant d'indiquer, que «de mémoire, la dernière fois qu'on a connu ça, c'était en 1963 avec les mineurs de charbon». Et pour lui, «ce n'est pas acceptable». Dans un communiqué, la centrale syndicale a tenu également à préciser que «les mesures prises actuellement sont (...), le plus souvent, des atteintes pures et simples au droit de grève, droit constitutionnel et lié aux conventions internationales en matière de liberté syndicale et de droit de la négociation collective». Elle rappelle au passage que les services publics essentiels sont avant tout mis en cause par les plans de rigueur (suppressions d'emplois liées à la RGPP par exemple) ou par les privatisations. Lesquels peuvent eux «conduire à fragiliser la sécurité des personnes» et non pas les grèves décidées par les syndicats et les salariés qui prennent d'eux-mêmes toutes les précautions en la matière.